



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE EXERCICES 2023-2024-2025

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023-2024-2025, a été déposé au bureau du greffier le 14 septembre 2022, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 30 avril 2023 ;
- Être déposée en personne aux bureaux du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (SÉFVM) du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h aux adresses suivantes :

255, boul. Crémazie Est  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H2M 1L5;

1868, boul. des Sources  
Bureau 500,  
Pointe-Claire (Québec) H9R 5R2.

Ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal (Québec) H2M 1L5

Ou être envoyée par courriel à l'adresse suivante :

[evalinfo@montreal.ca](mailto:evalinfo@montreal.ca)

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville (109 rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, H9X 1M2), dans les bureaux régionaux du SÉFVM ci-haut mentionnés ou sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/fr/176/evaluation-fonciere>.

- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs* en vigueur adopté par le conseil de l'agglomération de Montréal et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, au lien suivant : <https://montreal.ca/demarches/demander-une-revision-du-role-devaluation-fonciere>

### **Accès en ligne aux ventes de propriétés de votre secteur**

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble résidentiel comportant 5 logements ou moins, le service d'évaluation de la ville de Montréal offre un service en ligne via un module d'exploration sur une carte interactive qui permet d'accéder aux ventes de propriétés de même catégorie dans votre secteur. Pour ce faire, vous devez vous rendre sur le site [montreal.ca](https://montreal.ca). L'accès au module d'exploration requiert l'entrée du **code d'identification** se trouvant sur votre avis.

Renseignements : 514 280-3825

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 21 novembre 2022.

Fanny Grosz



Greffière par intérim